

GROUPES D'USAGES		USAGES SPÉCIFIQUES				
		AUTORISÉS				
GROUPES D'USAGES	HABITATION / H	H1 : Habitation unifamiliale	●		●	
		H2 : Habitation bifamiliale ou trifamiliale			●(1)	
		H3 : Habitation multifamiliale				
	COMMERCE / C	C1 : Détail et service de proximité				
		C2 : Services personnels et professionnels				
		C3 : Artériel légers				
		C4 : Artériel lourd				
		C5 : Service pétrolier				
		C6 : Commerce récréatif intérieur et d'hébergement		●(2)		
	INDUSTRIE / I	I1 : Industrie légère				
	COMMUNAUTAIRE / P1	P1-1 : Bâtiments communautaires				
		P1-2 : Espaces récréatifs communautaires				
P1-3 : Institutionnelle et administrative						
P1-4 : Utilité publique moyenne						
P1-5 : Télécommunication						
AGRICOLE ET PRODUCTION / A	A1 : Agricole					
RÉCRÉATION / R	R1 : Récréation extérieur intensive et extensive					
BÂTIMENT PRINCIPAL	TYPES DE STRUCTURES	Isolée	●	●	●	
		Jumelée	●		●	
		Contiguë			●	
	MARGES	Avant minimum (m)	10	6	10	
		Arrière minimum (m)	6	6	6	
		Latérale minimum (m)	7	3	7	
		Latérales totales (m)	14	6	14	
	LARGEUR DU MUR DE FAÇADE (min)	6	7	7		
	HAUTEUR DE BÂTIMENT EN MÈTRES (max)	8	8	8		
	HAUTEUR DE BÂTIMENT EN ÉTAGE (max)	2	2	2		
	SUPERFICIE DE PLANCHER (min)	44	55	55		
	DENSITÉ	Logement / bâtiment (min/max)	1/3.	/1	/1	
C.E.S (Sup. de plancher au sol / Sup. totale du terrain) (max)		0,15	0,3	0,3		
TERRAIN	SUPERFICIE MINIMALE (m ²)	4 000	4 000	4 000		
	PROFONDEUR MINIMALE (m)	60	60	60		
	LARGEUR MINIMALE (m)	50	50	50		
DIVERS	USAGES MIXTES		●			
	USAGES COMMERCIAUX MULTIPLES					
	PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)					
	PROJET INTÉGRÉ					
	DISPOSITIONS SPÉCIALES					

(1) Bifamiliale seulement.
(2) Spécifiquement gîte touristique et résidence de tourisme

NOTES / NORMES SPÉCIALES

6.10 Éclairage extérieur

AMENDEMENT

Règlement 2022-09 article 13.1